



REGLEMENT

ARTICLE 1 : Limoges-Landouge-Loisirs-Basket organise les samedi 22 et dimanche 23 mai 2010 au palais des expositions de Limoges un « *TOURNOI INTERNATIONAL* » dans les catégories suivantes :
Minimes garçons – Minimes filles – Cadets – Cadettes
(Maximum 10 joueurs ou joueuses par équipe).

ARTICLE 2 : Les équipes vainqueurs de chaque catégorie remporteront un challenge.

ARTICLE 3 : Dans chaque catégorie, les équipes sont réparties en 4 poules de 3. Les 2 premières disputeront des ¼ de finales, ½ finales et finales.
Les perdants de chaque tour disputeront des barrages et des matches de classement.

ARTICLE 4 : Tous les matches (sauf les finales) se dérouleront en 2 x 10 mn sans arrêt du chronomètre, sans temps mort, la 3^{ème} faute étant éliminatoire.
Les changements de joueurs (sauf pour les finales) seront effectués librement en cours de match, mais le remplaçant ne pourra pénétrer sur le terrain que lorsque le remplacé l'aura effectivement quitté. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par deux lancers francs pour l'équipe adverse.
Dans les 2 dernières minutes de la 2^{ème} mi-temps de tous les matches (sauf les finales), toute faute, quelle qu'elle soit, sera sanctionnée par deux lancers francs pour l'équipe adverse. Les fautes anti-sportives seront sanctionnées conformément au règlement FFBB.

ARTICLE 5 : Tous les matches faisant intervenir un classement rapporteront :

- 2 points pour une victoire
- 1 point pour un match nul
- 0 point pour une défaite

Pour les matches éliminatoires, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le jeu se poursuit jusqu'au premier point marqué qui désignera le vainqueur (*système de mort subite*).

ARTICLE 6 : Les 4 finales pour les 1^{er} places seront jouées en 2 x 10 mn tout décompté, 1 temps mort par mi-temps, 4^{ème} faute éliminatoire avec la règle des lancers-francs à partir de la cinquième faute d'équipe, changement de joueurs sur tout arrêt de jeu. Une seule prolongation éventuelle en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, et ensuite, système de mort subite.

ARTICLE 7 : Chaque équipe s'engage à fournir un arbitre et prévoit deux jeux de maillots, de couleurs Différentes.

ARTICLE 8 : En cas de défection d'une équipe, les organisateurs se réserveront le droit de modifier le déroulement du tournoi.

ARTICLE 9 : Les organisateurs déclineront toute responsabilité pour tout accident indépendant des installations, perte ou vol qui pourrait survenir au cours des deux journées.

Le bureau de Limoges Landouge Loisirs Basket